































































































































































































Et cependant, *proh dolor et proh pudor!* c'est ce que nous voyons tous les jours!

Eh quoi! lorsqu'un gras conseiller, comme M. Noël ou M. Rendu, ou un leste et pimpant inspecteur, comme M. Gue-  
neau ou comme moi, partent en poste pour quelque expédition  
brillante, ils sont payés au poids de l'or, leur traitement demeure  
intact, et même leur épargne, s'il est permis de prendre garde  
à un tel effet des voyages, grossit de tous leurs mouvements.  
Et lorsqu'un maigre professeur, harassé du poids de l'année et  
accablé de ses soucis, se voit promu à quelque emploi aussi  
obscur, mais un peu plus lucratif que le premier, il faut qu'il  
aille l'occuper, quelquefois au bout de l'empire, à ses frais et  
dépens; il faut qu'il s'appauvrisse, à chaque pas, et qu'il arrive  
ruiné!

Est-ce là faire droit? est-ce là comme on juge?

« Mais il avance », ai-je entendu M. Rendu nous dire en plein  
conseil. Il avance! mais c'est pour arriver tout au plus au tiers  
ou à la moitié de ce que nous avons. Il avance! mais on l'avance  
par justice, ou par le besoin qu'on a de lui, la faveur pure et  
simple ne pouvant être supposée. Si par justice, on impose son  
mérite; si par besoin, on taxe son utilité: dans les deux cas, la  
raison suffisante manque, et il y a, dans la manière dont eux et  
nous sommes traités, différence offensante et inexcusable con-  
tradiction.

Je m'arrête, pour le moment, à cette inégalité de poids et de  
mesure, et je vous dis qu'il faut la redresser et l'expier, en propo-  
sant au conseil la loi que je vais écrire ici, puisque loi il y a:  
« Voyager à leurs dépens d'un lycée à un autre sera une peine  
infligée aux professeurs qui changeront de place pour avoir mal  
fait leur devoir. » Voilà ce que doit être votre loi, un règlement  
disciplinaire, et non un règlement bursal.



































































































20. — Il faut servir son estime à ses amis comme un repas où tout abonde, sans taxer ni couper les parts.

21. — Ceux qui épient d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie. Qui n'est jamais dupe n'est pas ami.

22. — Quand on aime, c'est le cœur qui juge.

23. — Qui n'a pas les faiblesses de l'amitié n'en a pas les forces.

24. — Nous perdons toujours l'amitié de ceux qui perdent notre estime.

25. — C'est une cruelle situation que celle de ne pouvoir se résoudre à haïr et mépriser l'homme qu'on ne peut aimer ni estimer.

26. — La franchise se perd par le silence, par les ménagements, par la discrétion dont les amis usent entre eux.

27. — Le temps calme les ivresses, même celle de l'amitié ; une longue fidélité a ses dernières admirations.

28. — Un homme qui ne montre aucun défaut est un sot ou un hypocrite dont il faut se méfier. Il est des défauts tellement liés à de belles qualités, qu'ils les annoncent et qu'on fait bien de ne pas s'en corriger.

29. — Il faut se faire aimer, car les hommes ne sont justes qu'envers ceux qu'ils aiment.

30. — On ne peut espérer de véritable affection que de ceux qui sont naturellement doux et aimants.

31. — N'admets les avides ni parmi tes amis, ni parmi tes disciples, car ils sont incapables de sagesse et de fidélité.

32. — La haine entre les deux sexes ne s'éteint guère.









tous les hommes bien nés, d'exposer aux yeux d'autrui des objets désagréables et dégoûtants. Il faut bien se garder de porter atteinte à ce sentiment honnête dans les autres ou dans soi-même. Il est des hommes dont les bienfaits violent l'infortune ; d'autres dont les plaintes ou la contenance prostituent, en quelque sorte, leur malheur aux passants. Le pauvre doit avoir la modestie des jeunes vierges, qui ne parlent de leur sexe et de leurs infirmités qu'avec retenue, en secret et par nécessité.

80. — Une femme doit avoir de la pudeur, non seulement pour elle-même, mais pour tout son sexe, c'est-à-dire qu'elle doit être jalouse que toutes les femmes en gardent les lois, car ce qui blesse la modestie de l'une blesse la modestie de toutes. Celle qui se met nue aux yeux des hommes déshabille en quelque sorte toutes les femmes honnêtes ; en se montrant sans voiles, elle montre sans voiles toutes les autres.

















































































































































































jugements littéraires de Sainte-Beuve, Sylvestre de Saci, Saint-Marc Girardin, Géroze et Poitou, 1 vol. in-16 de CXLVII-282 pages, 9<sup>e</sup> édition. Paris, Didier (aujourd'hui Perrin).

## II

## BIOGRAPHIE

1<sup>o</sup> *Notice historique*, s. l. n. d. (1824) (cet opuscule biographique, œuvre presque inédite du frère de Joubert, a été reproduit par nous en tête de la réimpression annotée que nous avons publiée de l'édition originale des *Pensées*. Paris, Bloud, 1909 [voir plus haut]; elle complète sur plus d'un point la notice de Paul de Raynal, en tête des éditions actuelles de la *Correspondance* de Joubert.)

2<sup>o</sup> *Les Correspondants de J. Joubert*, lettres inédites publiées par Paul de Raynal, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-16, Calmann-Lévy.

## III

## ÉTUDES SUR JOUBERT

SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II; *Causeries du lundi*, t. I<sup>er</sup>; *Nouveaux lundis*, t. III; *Chateaubriand et son groupe littéraire*.

Paul DE RAYNAL, *Notice* en tête de l'édition de la *Correspondance* (les études de Sainte-Beuve, Sylvestre de Saci, Saint-Marc Girardin, Géroze et Poitou y sont largement extraites).

James CONDAMIN, *Essai sur les Pensées et la Correspondance de J. Joubert*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, Didier, 1877.

Jules LEMAÎTRE, *les Médaillons; les Contemporains*, t. VI.

G. PAILHÈS, *Du nouveau sur J. Joubert*, 1 vol. in-16, Paris, Garnier, 1900.



















